



La Découverte

Les migrations intra-européennes

Emmanuelle Taugourdeau

DANS **REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE 2010/2 n° 8**, PAGES 201 À 208
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1956-7413

ISBN 9782707166548

DOI 10.3917/rce.008.0201

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-201?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

» LES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES

Emmanuelle TAUGOURDEAU, chargée de recherches CNRS au Centre d'économie de la Sorbonne (CES).

En mettant en place l'espace Schengen, les signataires du traité d'Amsterdam ont marqué leur volonté de créer un espace ouvert à la libre circulation¹. Il est aujourd'hui administrativement simple pour un citoyen d'un pays membre de l'espace Schengen de travailler dans l'un ou l'autre des pays signataires. La politique de migration européenne n'est donc aujourd'hui sur le papier plus qu'une question de coordination des politiques migratoires vis-à-vis des pays tiers. Dans les faits cependant, on est loin d'observer des flux massifs de migrations intra-communautaires comme la création de l'espace Schengen pouvait laisser le présager. Pourquoi ? En se basant sur une description et une analyse détaillées des flux migratoires intra-européens, cet article va mettre en évidence les caractéristiques de ces flux et proposer plusieurs éléments d'explication au faible niveau des migrations en Europe.

QUELLES MIGRATIONS EN EUROPE ?

Il convient avant tout de différencier les termes « mobilité » et « migration ». Dans la théorie économique, la mobilité inter-régionale du travail désigne le mouvement du facteur travail d'une région vers une autre. Elle n'implique pas nécessairement un changement de résidence : certains citoyens français, par exemple, font tous les jours le trajet vers la Belgique

1. L'espace Schengen est l'héritier de l'accord de Schengen signé en 1985 par cinq des membres de la Communauté européenne d'alors (l'Allemagne, la France et les pays du Benelux).

pour aller y travailler, et vis versa. Une migration implique, *a contrario*, un changement de résidence. Les situations de mobilité semblent de plus en plus répandues dans l'espace européen et notamment dans les régions frontalières. Force est de constater, en revanche, que les migrations intra-européennes restent à un niveau très faible. Les immigrés européens représentent moins d'un quart du total des immigrés actifs en Europe, soit un peu moins de 8 millions d'individus en 2006. Des disparités existent bien sûr entre pays : alors que les immigrés ressortissants de l'UE 27 représentent 27,8 % de la population active immigrée en France en 2006, cette part s'élève à 86,7 % au Luxembourg, 85,5 % en Slovaquie et 65,2 % en République Tchèque. Elle est beaucoup plus faible, en revanche, dans les pays Baltes (Estonie 4,8 %, Lettonie 7,9 %, et Lituanie 8,7 %) et en Grèce (11,1 %). C'est vers le Royaume-Uni, enfin, que les migrants européens se sont rendus en plus grand nombre (un peu moins de 1 million en 2006)². Ces disparités peuvent s'expliquer soit par la prospérité de certains petits pays partageant une langue avec un voisin (Luxembourg), soit par des liens historiques étroits (République Tchèque et Slovaquie, par exemple).

Il convient toutefois de nuancer ces chiffres qui ne prennent en compte ni les retours de nationaux ayant séjourné dans des pays communautaires, ni les non-Européens en mobilité intracommunautaire. El Mouhoud et Oudinet (2006) montrent ainsi que sur la période 1995-2000, les migrations intra-communautaires de citoyens européens (UE12) représentaient 17,5 % des migrations totales, mais que ce chiffre passe à 38 % quand on prend en compte les retours des nationaux et les migrations intra-européennes de non Européens. Enfin, on peut supposer que la libre circulation des individus dans l'espace Schengen n'incite guère les migrants à se faire enregistrer dans leur pays d'arrivée, ce qui peut contribuer à minorer les chiffres sur lesquels on se base aujourd'hui.

Dans le passé, les migrations intra-européennes se caractérisaient par des mouvements des pays du Sud (Portugal, Espagne, Italie) vers des pays du Nord, alors plus industrialisés (Allemagne, Royaume-Uni, France, Suède, etc.). Ces mouvements ont perduré jusqu'à la fin des années 1980. Parallèlement à ce phénomène, les migrations intra-européennes étaient alimentées par les flux de personnes fuyant les pays communistes jusqu'au début des années 1990. Aujourd'hui, les mouvements migratoires de masse des pays du Sud vers ceux du Nord ont cessé, tandis que l'élargissement de l'Union

2. Source : Eurostat

européenne fait naître des flux vers l'UE15 de travailleurs des nouveaux pays membres à la recherche de meilleurs salaires. Cependant, la part des migrations intra-communautaires dans les migrations totales est aujourd'hui en recul par rapport aux périodes antérieures, puisqu'elle est passée de 30 % à 20 % dans la dernière décennie.

Alors que dans les années 1980 les migrations concernaient des travailleurs peu qualifiés, les migrants d'aujourd'hui sont plutôt hautement qualifiés et urbains (Dumont et Lemaitre, 2005). En outre, une part croissante des migrations est le fait d'étudiants qui s'installent dans un pays communautaire pour quelques années ; il ne s'agit pas de migrations durables. D'autres formes de mobilité sans installation fixe se développent : mouvements transfrontaliers (notamment navettes quotidiennes entre le lieu de résidence et d'emploi), déplacements touristiques.

Les migrations intra-européennes sont très faibles en comparaison des flux migratoires qui prévalent aux États-Unis. Ce point a souvent été noté par les analystes de l'union économique et monétaire (UEM), qui se demandent si l'UEM est une « zone monétaire optimale » (ZMO). Or, une des conditions d'efficacité d'une zone monétaire est que le travail y soit mobile, ce qui est bien le cas aux États-Unis, beaucoup moins dans la zone euro. Autrement dit, le faible niveau des migrations à l'intérieur de la zone euro limite l'efficacité de l'UEM (Taugourdeau et Vinsencini, 2009). Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer la faible mobilité des travailleurs européens ? Quelles politiques permettraient-elles de palier cette inertie ?

LES DÉTERMINANTS DES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES

Des coûts de migration encore trop élevés...

Si la théorie économique devait s'appliquer telle quelle au marché du travail européen, les différences de salaires, de ratios capital/travail et de taux de chômage devraient provoquer des migrations massives jusqu'à la disparition de ces différences de par l'Europe. On atteindrait alors un équilibre migratoire où plus aucun agent n'aurait intérêt à bouger (voir Jayet et al. (2001) pour une revue de la littérature théorique). La réalité est loin de conforter cette théorie. Quels sont les arguments pouvant expliquer ce déca-

lage ? El Mouhoud et Oudinet (2006) analysent de façon très détaillée les déterminants des migrations intra-européennes et aboutissent à plusieurs résultats. Tout d'abord, les migrants européens sont plus sensibles aux effets de réseaux et de structures qu'aux caractéristiques des marchés du travail (différentiels de salaires et de taux de chômage). Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les travailleurs européens semblent faiblement sensibles aux différentiels de salaires et encore moins aux différentiels de taux de chômage entre pays membres. Pour bonne part, les migrations (notamment celles des plus qualifiés) résultent de choix contractuels, et très souvent les migrants conservent le même employeur. Ces résultats varient bien évidemment en fonction des pays, les travailleurs des nouveaux pays membres étant plus sensibles aux différentiels de salaires que les autres.

“ Les travailleurs européens semblent faiblement sensibles aux différentiels de salaires et encore moins aux différentiels de taux de chômage entre pays membres. ”

Si, en théorie, la variable revenu influe le choix de migrer, elle ne semble guère déterminante en ce qui concerne les migrations intra-européennes. Est-ce à dire que les coûts de migration sont plus élevés en Europe qu'aux États-Unis par exemple ? Les coûts de migrations sont monétaires, psychiques, culturels (changement de langue, notamment), ainsi que liés à l'incertitude inhérente à une installation dans un pays jusqu'alors inconnu. Si les coûts semblent relativement élevés dans l'UE, c'est en grande partie en raison des barrières culturelles et linguistiques, l'euro ayant à l'inverse sensiblement réduit le coût des migrations au sein de l'union économique et monétaire. Les coûts psychiques et liés à l'incertitude sont quant à eux réduits par les effets de réseaux. L'importance des coûts de migration est également en partie modulée par les politiques de migrations des pays d'accueil.

El Mouhoud et Oudinet soulignent que les déterminants des migrations dépendent du profil du migrant : tous ne sont pas aussi sensibles aux coûts ou aux avantages de la mobilité ; les familles avec enfants sont ainsi plus sensibles à la qualité des écoles ou des crèches, les seniors à la qualité des infrastructures de santé.

Enfin, il ne faut pas omettre les coûts liés à des effets de discrimination (salaires plus bas que les citoyens du pays, discrimination sur les prix des loyers pour les immigrés...). Les immigrés des pays tiers y sont sûrement plus confrontés que les migrants intra-communautaires, mais à l'heure ou les taux

de chômage sont à un niveau particulièrement élevé dans tous les pays de l'Union européenne, les effets de discrimination à l'embauche sont sûrement plus effectifs qu'auparavant.

....et une valeur de l'immobilité très forte

Parallèlement aux coûts de migration, il convient également de s'intéresser à la « valeur de l'immobilité ». Si un individu décide de rester dans son pays malgré un chômage plus élevé et un taux de salaire plus faible que dans un pays voisin de l'espace Schengen, c'est indubitablement parce qu'il attribue une valeur élevée au fait de rester dans son pays d'origine. Cette valeur peut se décomposer en plusieurs éléments. Tout d'abord, les compétences et qualifications acquises par un travailleur dans un pays/une région/une entreprise spécifique lui procurent des avantages spécifiques à cette localisation qu'il perdrait en migrant. Plus les « *insiders* » ont accumulé d'avantages, moins ils ont d'intérêt à bouger. Dans cette perspective, les jeunes sont plus enclins à bouger que les seniors, par exemple. Il est alors déterminant de savoir à quelle vitesse les individus sont susceptibles d'acquérir à nouveau des avantages spécifiques après avoir migré. À nouveau, les jeunes apparaissent mieux placés, car plus flexibles dans leur adaptation au nouveau marché du travail. Enfin, plus les travailleurs sont qualifiés, plus les avantages de localisation semblent réduits. Ceci expliquerait en partie le fait nouveau que constitue la forte proportion de migrations intra-européenne de travailleurs qualifiés. Les techniques, nouvelles technologies et savoirs académiques relèvent en effet plus du domaine de l'international que du domaine du national ou même de la firme. Ainsi, la valeur de l'immobilité est relativement plus faible pour un chercheur que pour un ouvrier employé dans une usine de production artisanale locale.

On évoque enfin souvent le rôle des systèmes de protection sociale comme déterminant des migrations. Si l'on peut aujourd'hui parler d'un marché européen des biens et des services, on ne peut à l'inverse évidemment pas parler de système de protection sociale européen : les régimes sont excessivement différents d'un pays à l'autre. On peut donc imaginer que des travailleurs soient attirés par des pays où, en plus d'un différentiel de salaire favorable, le régime de protection sociale l'est aussi. En Europe, un citoyen migrant bénéficie du système de protection sociale des nationaux et les prestations sont transférables s'il décide de partir. Ainsi, pour ce qui est des prestations de retraite, tout État membre de l'Union européenne dans

lequel une personne a été assurée verse une pension de vieillesse lorsque l'intéressé atteint l'âge de la retraite. Cette règle européenne vise à favoriser la libre circulation des travailleurs (garantie par traité). À cet effet, l'Union européenne s'est dotée de règlements qui rendent compatibles les régimes de sécurité sociale des différents États membres. Ces règlements s'appliquent aux 25 États membres de l'Union, ainsi qu'aux trois États de l'association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège) et à la Suisse. Ils couvrent tous les domaines de la protection sociale. Si les systèmes de protection sociale n'apparaissent pas comme un élément désincitatif des migrations, dans les faits, les différences de système de protection sociale ne constituent pas en Europe un déterminant majeur des migrations.

QUELLES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR ?

L'évolution des migrations intra-européennes va sans aucun doute dépendre dans les années à venir de la politique des pays européens vis-à-vis des pays tiers. Compte tenu du vieillissement et du déclin de la population européenne à l'horizon 2050³, les pays de l'Union vont-ils avoir recours à l'immigration des pays tiers ou vont-ils chercher à compter uniquement sur le bassin de population européen actuel ? Auquel cas, quelles mesures adopter pour que la politique migratoire intra-européenne soit efficace ?

Il y a aujourd'hui plus de 20 millions de chômeurs dans l'UE 27, et les prévisions font état de 20 millions de chômeurs additionnels dans les nouveaux pays membres, principalement dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Les pays européens sont donc loin d'exploiter leur main-d'œuvre potentielle. Une migration intra-européenne pleinement opérante permettrait de mobiliser entièrement cette main-d'œuvre sur le marché du travail européen. Ceci nécessiterait deux adaptations : la mise en place d'une politique commune de migrations extra-européennes, et des mesures incitatives additionnelles visant à favoriser la migration des agents, y compris des non qualifiés, à l'intérieur de l'Europe⁴.

Les politiques menées par les pays de l'UE27 relatives aux migrations extra-européennes reposent aujourd'hui sur le principe implicite d'un accueil

3. L'Europe perdra d'ici 2050 environ 75 millions d'habitants, soit 15% de sa population actuelle. La part de plus de 65 ans sera comprise entre 30 % et 35 %.

4. Pour une analyse claire de la relation entre immigration et chômage, voir Dos Santos (2006).

limité à des petits nombres de travailleurs très qualifiés. Depuis 2005, l'Union européenne gère sa politique de migration commune via l'agence de coopération FRONTEX. Les pays membres ont harmonisé leurs régimes de visa vis-à-vis des pays tiers et appliquent un régime général relativement strict. Rien n'indique que cette position soit appelée à évoluer à court terme. Reste le canal des migrations intra-européennes, mais comment faire pour mieux déployer la quantité de main-d'œuvre sur le territoire de l'Union ?

“ La Commission a bien initié quelques actions en faveur de la mobilité des agents à l'intérieur de l'UE, mais elles ne font que faciliter des situations particulières. ”

Les mesures qui permettraient d'encourager les migrations intra-européennes sont de nature individuelle, pas institutionnelle. Faciliter l'ouverture de comptes bancaires dans d'autres pays de l'UE, alléger les démarches administratives verrouillant l'accès aux services sociaux, plafonner les coûts des télécommunications à l'intérieur de l'espace Schengen seraient autant de mesures permettant d'alléger les coûts de migration qui freinent encore beaucoup trop les candidats à la mobilité. Aucune de ces barrières non institutionnelles à la mobilité des individus n'existe sur le territoire américain.

Reste qu'on peut se demander si les pays membres ont réellement la volonté de prendre des mesures favorables à la mobilité intra-européenne. Si l'on s'attarde sur le cas particulier de la Turquie, qui ne pourra adhérer à l'UE qu'à condition qu'elle renonce à la libre circulation de ses travailleurs, on peut penser que les faiseurs de l'Europe sont encore très frileux face à l'existence d'un marché Européen du travail uniifié et sans barrière.

CONCLUSION

Les différences de développement des pays de l'Union européenne ne sont dans les faits pas suffisantes pour alimenter une migration de masse entre les pays membres. La Commission a bien initié quelques actions en faveur de la mobilité des agents à l'intérieur de l'UE (reconnaissance des diplômes, programmes de coopération et d'échanges dans le secteur de l'éducation), mais elles ne font que faciliter des situations particulières, sans influencer de façon décisive les comportements migratoires de masse. L'évolution démographique des pays européens va néanmoins obliger les pays

membres à repenser leurs politiques de migrations intra- et extra-européennes dans le futur. En ce qui concerne les migrations intra-communautaires, dépasser l'ordre de l'institutionnel semble aujourd'hui nécessaire.

BILIOGRAPHIE

- DOMINGUES DOS SANTOS M. (2006), Immigration et chômage, *Revue française d'économie*, vol. 20, p. 51-80.
- DUMONT J.-C. et LE MAITRE G. (2005), « Beyond the headlines. New evidence on the brain drain », *Revue économique*, vol. 56, n° 6, p. 1275-1299.
- MOUHOUD E.M et OUDINET J. (2006), « Migrations et marché du travail dans l'espace européen », *Économie internationale*, n° 105, p 7-39.
- IZA, NIRAS, AMS (2008), « La mobilité géographique au sein de l'Union européenne : optimiser ses avantages économiques et sociaux », rapport pour la Commission européenne.
- JAYET H., RAGOT L. et RAJAONARISON D. (2001), « L'immigration, quels effets économiques ? », *Revue d'économie politique*, vol. 11, n°4, p. 566-596.
- TAUGOURDEAU E. et VINCENSINI C. (2009), « La justification économique de l'Union économique et monétaire : *ex ante*, *ex post* ou inexistante ? » *Revue française d'économie*, p. 57-84.